



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Affaire suivie par :  
**Marie-Pierre BAUD**  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 2023

<b>Exposé des motifs</b>
Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 juin 2023.
<b>Projet de délibération</b>
Le procès-verbal du conseil d'administration du CROUS Bourgogne Franche-Comté du 30 juin 2023 est soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.
<b>Votants présents ou représentés : 24</b>
Ne prenant pas part au vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 24

Fait à *Besançon*

Le *13.11.2023*

La Présidente du Conseil d'administration,

  
Nathalie ALBERT-MORETTI,  
Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Affaire suivie par :  
**Marie-Pierre BAUD**  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

### Approbation du bilan CVEC

Exposé des motifs
<p><b>Part CVEC du Crous Bourgogne-Franche-Comté, plusieurs types de dépenses en 2022-2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Financement d'actions portées par les étudiants : Culture-actionS/CVEC<ul style="list-style-type: none"><li>✓ 37 projets soutenus</li><li>✓ 91 995€ attribués</li></ul></li><li>➤ Financement d'actions portées par les acteurs vie étudiante : Appel à projet CVEC Crous BFC<ul style="list-style-type: none"><li>✓ 29 projets cofinancés</li><li>✓ 125 090€ attribués</li></ul></li><li>➤ Financement d'actions portées par les services du Crous<ul style="list-style-type: none"><li>✓ 416 182€ dépensés</li></ul></li><li>➤ Détails et exemples dans la brochure « CVEC – C'est quoi ? Pour qui ? Pour quoi ? Bilan 2022-2023 »</li></ul> <p><b>Objectifs fixés par la commission régionale CVEC pour 2023-2024 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Développer les projets multi-partenariaux</li><li>➤ Dynamiser la représentation étudiante dans les instances (comité de site, commission CVEC, groupes de travail...)</li><li>➤ Renforcer la promotion des dispositifs d'aide financière accessible aux projets étudiants (Culture-actionS, FSDIE, CLAP, SSIAE...)</li><li>➤ Poursuivre le travail de communication sur l'usage de la CVEC, en particulier à l'attention des étudiants</li><li>➤ Accentuer l'accompagnement de projets sur les sites de proximité</li></ul>
Projet de délibération
<p>Le bilan CVEC est soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.</p>

**Votants présents ou représentés : 24**

Ne prenant pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Fait à Besançon

Le 13.11.2023

La Présidente du Conseil d'administration,



Nathalie ALBERT-MORETTI,

Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté

Rectrice de l'académie de Besançon

Chancelière des universités

Affaire suivie par :  
**Marie-Pierre BAUD**  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

### Sorties d'inventaire

Code	Numéro inventaire	Désignation du bien	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition
B_01532	01532	AMPLI BASSE	28/11/1994	500,03 €
B_00157	00157	AMPLI GUITARE NOVANNEX	01/01/1977	152,45 €
B_01531	01531	AMPLI GUITARE	28/11/1994	548,82 €
B_00674	00674	AMPLI POWER	12/04/1985	832,37 €
B_01529	01529	AMPLI SONO AMCRON	28/11/1994	762,25 €
B_01124	01124	Amplificateur PA 2000	19/06/1992	909,45 €
B_01785	01785	AMPLIFICATEUR C.AUDIO	29/12/1995	1 009,36 €
B_00685	00685	APPAREIL PHOTO PENTAX	12/01/1986	394,84 €
B_02468	02468	APPAREIL PHOTO NUMERIQUE	13/12/2001	1 036,65 €
B_01534	01534	BALANCE METLER	28/11/1994	1 066,75 €
B_01109	01109	Batterie musicale PEARL	20/02/1992	845,18 €
B_01530	01530	BATTERIE	28/11/1994	1 091,53 €
B_00403	00403	CAISSE ENREGISTREUSE	10/01/1978	1 039,82 €
B_00405	00405	CAISSE ENREGISTREUSE	10/01/1978	1 039,82 €
B_02042	02042	CAISSE ENREGISTREUSE	31/12/1997	698,64 €
B_00201	00201	CAMERA ET SAC	01/01/1968	392,10 €
B_00148	00148	CHAINE HI-FI	01/01/1979	449,72 €
D_00766	00766	CLAVIER PORTABLE ORGUE ELECTRONIQUE	01/01/1992	822,46 €
B_02035	02035	COFFRET 4U 19"600X400 +	20/11/1997	285,89 €
B_00676	00676	COMBINE SHARP	11/07/1985	381,12 €

B_01786	01786	CONSOLE DE MIXAGE SON	29/12/1995	682,62 €
D_2005-042	2005-042	COPIEUR CANON MATRICULE JSG01596	18/02/2005	1 564,19 €
B_00196	00196	ELECTROPHONE BARTHE	01/01/1973	66,93 €
B_03132	03132	DISTRIBUTEURS AUTOMATIQU.	31/12/2008	50 803,87 €
B_03133	03133	DISTRIBUTEURS AUTOMATIQU.	31/12/2008	39 642,46 €
B_01986	01986	ECRAN TREPIED ORAY	18/07/1996	477,17 €
B_01782	01782	ECRAN TREVIL MANUEL	29/12/1995	1 645,49 €
B_00196	00196	ELECTROPHONE BARTHE	01/01/1973	66,93 €
B_01783	01783	ENCEINTE ACCOUSTIQUE	29/12/1995	558,18 €
B_01784	01784	ENCEINTE ACCOUSTIQUE	29/12/1995	558,18 €
B_01528	01528	ENCEINTES + PIEDS	28/11/1994	1 440,64 €
B_02314	02314	ENS. CAMERA SURVEILLANCE	25/02/1999	1 208,01 €
B_02341	02341	ENS. CAMERA SURVEILLANCE	25/02/1999	1 208,01 €
B_02344	02344	ENS. CONSTITUANT 1 SONO	28/12/1999	3 458,92 €
B_02326	02326	ENSEMBLE HIFI	18/11/1999	2 406,09 €
B_00183	00183	FLASH UNIMAT 700	01/01/1971	58,69 €
B_00582	00582	GRAVEUR ELECTRONIQUE	30/05/1980	1 703,16 €
B_02050	02050	LASER 350T LE PONT EQUIPT	13/08/1997	1 737,42 €
B_00573	00573	MACHINE A CALCULER	28/03/1977	207,48 €
B_00574	00574	MACHINE COMPTER MONNAIE	12/12/1977	347,80 €
B_00203	00203	MAGNETOPHONE REVOX	01/01/1968	336,91 €
B_00212	00212	MAGNETOPHONE TANBERG	01/01/1970	233,47 €
B_00699	00699	MAGNETOSCOPE SHARP	31/12/1990	434,48 €
B_01110	01110	MAGNETOSCOPE SAMSUNG	20/02/1992	349,11 €
B_01308	01308	MAGNETOSCOPE TELEFUNKEN	13/09/1993	412,53 €
B_01781	01781	MAGNETOSCOPE +TELECOMMAND	29/12/1995	566,64 €
B_01984	01984	MAGNETOSCOPE PHILIPS	17/07/1996	410,09 €
B_01447	01447	MAGNETOSCOPE TOSHIBA	10/02/1993	608,27 €
B_01778	01778	MICRO FIL LCR	29/12/1995	275,23 €
B_01777	01777	MICRO SANS FIL	29/12/1995	851,98 €
B_00692	00692	MICRO TOA J1	29/01/1987	271,36 €
B_00693	00693	MICRO TOA J1	29/01/1987	271,36 €
B_01521	01521	MOTOROLA 7200	10/10/1994	576,77 €

B_00186	00186	OBJECTIF HYPERGONAR	01/01/1972	146,35 €
B_00188	00188	OBJECTIF CAMPANO	01/01/1972	73,18 €
B_01111	01111	Onduleur	23/03/1992	452,01 €
B_00178	00178	OPTISKOP+LENTILLE AGRAN	01/01/1974	505,42 €
B_02352	02352	PHOTOCOPIEUR PERS. NUM	01/07/1999	1 248,37 €
B_00179	00179	PLATINE THORENS+AMPLI	01/01/1974	1 192,15 €
B_03134	03134	PROFIT EXE POUR DISTR AUT	31/12/2008	12 931,90 €
B_01780	01780	VIDEO PROJECTEUR +	29/12/1995	7 891,36 €
B_02968	02968	VIDEO PROJECTEUR HITACHI	20/06/2006	1 591,88 €
B_01533	01533	RADIO CASSETTE	28/11/1994	260,38 €
B_00700	00700	RECEPTEUR CHARGEUR EURO	29/01/1987	1 127,13 €
B_01987	01987	SUPPORT VIDEO MOBILE	14/08/1996	381,12 €
B_00688	00688	TELE COULEUR ATRON	17/11/1987	943,66 €
B_00673	00673	TELE COULEUR HIFIVOX	12/04/1985	670,78 €
B_00696	00696	TELE COULEUR OCEANIC	19/02/1990	621,23 €
B_00687	00687	TELE COULEUR SCHNEIDER	28/02/1986	899,45 €
B_00695	00695	TELE COULEUR SCHNEIDER	19/12/1989	838,47 €
B_00691	00691	TELE COULEUR THOMSON	29/01/1987	785,11 €
B_01541	01541	TELECOPIEUR ALCATEL 3704	23/12/1994	542,41 €
B_01493	01493	TELEVISEUR AKIBA	14/04/1994	425,33 €
B_01457	01457	TELEVISEUR GRUNDIG	22/09/1994	745,48 €
B_01494	01494	TELEVISEUR GRUNDIG	14/04/1994	791,21 €
B_01900	01900	TELEVISEUR GRUNDIG	07/08/1996	608,27 €
B_01901	01901	TELEVISEUR GRUNDIG	07/08/1996	608,27 €
B_01902	01902	TELEVISEUR GRUNDIG	07/08/1996	608,27 €
B_01056	01056	TELEVISEUR PHILIPS	17/10/1991	760,72 €
B_01985	01985	TELEVISEUR PHILIPS	17/07/1996	875,06 €
B_01543	01543	TELEVISEUR RADIOLA	24/01/1994	577,78 €
B_01021	01021	TELEVISEUR TOSHIBA	29/03/1991	745,45 €
B_01816	01816	TELEVISEUR COULEUR SONY	29/12/1995	1 033,60 €
B_02454	02454	TPE	25/10/2001	955,22 €
B_02455	02455	TPE	25/10/2001	955,22 €
B_02456	02456	TPE	25/10/2001	955,22 €



Affaire suivie par :  
**Marie-Pierre BAUD**  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

### Approbation des nouveaux tarifs restauration et de l'action sociale des personnels

<b>Exposé des motifs</b>
<p>L'activité restauration au Crous est destinée aux étudiants : mission de service public.</p> <p>Les personnels des CROUS peuvent se restaurer dans les RU et bénéficient d'une participation de l'employeur sous deux formes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• aide nationale de 1,38 € (PIM Prestation interministérielle) indice INM inf à 534</li><li>• aide locale de 1,48 € au CROUS BFC depuis 2019</li></ul> <p><u>Les propositions suivantes ont été présentées en Commission d'action sociale et en CSA :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution du prix du repas passager à 8,53 € HT soit 9,38 € TTC Montant basé sur le coût moyen d'un repas en RU soit 9,12 € TTC en N-1.</li><li>- Evolution du prix du repas des personnels au CROUS BFC de 6,95 € HT à 7,65 € HT.</li></ul> <p>L'aide locale de 1,48 € depuis 2019 est proposée à 2,56 € afin de neutraliser l'augmentation tarifaire du repas à 7,65 €.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Impact budgétaire annuel pour le CROUS : 3 000 euros</li><li>- Entrée en vigueur de l'aide locale au 13 novembre 202</li></ul>
<b>Projet de délibération</b>
<p>Les nouveaux tarifs de la restauration et de l'action sociale des personnels sont soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration.</p>

**Votants présents ou représentés : 24**

Ne prenant pas part au vote : 0

Abstention : 0

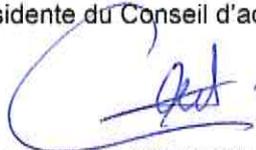
Contre : 0

Pour : 24

Fait à Besançon

Le 13-11-2023

La Présidente du Conseil d'administration,



Nathalie ALBERT-MORETTI,

Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté

Rectrice de l'académie de Besançon

Chancelière des universités



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Affaire suivie par :  
**Marie-Pierre BAUD**  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

### Concessions de logement

Exposé des motifs
<p><b><u>Annulation de concessions de logement</u></b> : par nécessité absolue de service</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Logement type F4 pour l'agent d'animation socio-culturel, résidence Montmuzard, 14 avenue Alain Savary Dijon</li><li>- Logement type F5 pour l'agent responsable de l'équipe maintenance pôle hébergement site Dijon, pavillon Mâcon, 94 boulevard Mansart Dijon</li></ul>
<p><b><u>Nouvelles concessions de logement</u></b> : par nécessité absolue de service suite à permutation de logement ou nouvelle affectation</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Logement type F5 pour l'adjoint du pôle hébergement site Dijon, pavillon Mâcon, 94 boulevard Mansart Dijon</li><li>- Logement type F4 pour le responsable de l'équipe d'entretien du pôle hébergement site Dijon, pavillon Châlon, 94 boulevard Mansart Dijon</li></ul>
<p><b>Projet de délibération</b></p> <p>Les concessions de logement sont soumises à l'approbation des membres du conseil d'administration.</p>
<p><b>Votants présents ou représentés : 24</b></p> <p>Ne prenant pas part au vote : 0 Abstention : 0 Contre : 8 Pour : 16</p>

Fait à Besançon

Le 13-11-2023

La Présidente du Conseil d'administration,

  
Nathalie ALBERT-MORETTI,

Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté

Rectrice de l'académie de Besançon

Chancelière des universités

Affaire suivie par :  
**Marie-Pierre BAUD**  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

### Charte d'usage du numérique

#### Exposé des motifs

##### Objectif : Actualisation

- GT national de sept à déc 2022
- Groupe de Réflexion sur l'Evolution de la Fonction Informatique
- 12 DSI dont le représentant du CROUS BFC
- Validation par le CNOUS en janvier 2023
- Diffusion en mars pour vote en CSA et CA des CROUS

Elle présente les conditions d'accès et d'utilisation des ressources informatiques (outils métiers et équipements).

Elle sensibilise les utilisateurs du SI sur l'importance de la sécurité et de la confidentialité.

Elle s'applique à l'ensemble des Utilisateurs du Système d'Information.

Elle définit les règles relatives à l'utilisation et à la sécurité des ressources composant le Système d'Information du Crous BFC que l'utilisateur s'engage à respecter.

Mise en application à la rentrée 2023.

##### Synthèse :

- Accès au Système d'Information : login / mot de passe...
- Utilisation du Système d'Information : usage des ressources....
- Règles de bonne conduite dans le cadre de l'utilisation du système d'information : internet, mail, réseaux sociaux....
- Respect de la loi informatique et liberté : RGPD, législation....

#### Projet de délibération

La charte d'usage du numérique est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.

**Votants présents ou représentés : 24**

Ne prenant pas part au vote : 0

Abstention : 6

Contre : 0

Pour : 18

Fait à *Besançon*

Le *13.11.2023*

La Présidente du Conseil d'Administration,



Nathalie ALBERT-MORETTI,

Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté

Rectrice de l'académie de Besançon

Chancelière des universités

Affaire suivie par :  
**Marie-Pierre BAUD**  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

### Approbation des conventions avec les établissements d'enseignement supérieur

#### Exposé des motifs

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2023-2024, le Crous BFC a rencontré 23 établissements souhaitant bénéficier de facilités pour l'hébergement de leurs étudiants au sein des résidences universitaires, en réservant un nombre défini de logements au profit de leurs étudiants.

Ces rencontres ont donné lieu à la rédaction de 24 projets de convention encadrant les modalités de ces réservations.

Chaque convention détermine notamment le nombre de logements souhaité par l'établissement et la date limite au-delà de laquelle les logements ne sont plus réservés si leur affectation à un étudiant n'a pas été confirmée par l'établissement.

L'ensemble de ces conventions représente un volume d'environ **1000 logements**.

La convention proposée pour l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) prévoit la possibilité de mettre à disposition des étudiants, sur demande, un kit accueil et hygiène au prix de 10 €.

La convention avec le CLA ne concerne que la période estivale, les étudiants à l'année sont désormais pris en compte dans la convention de l'UFC.

Des conventions prévoient la facturation à l'établissement et non aux étudiants, il s'agit des conventions avec les établissements suivants :

- Fédération française de lutte (Dijon),
- CFA Agricole du Doubs (Besançon)
- CFA des préparateurs en pharmacie (Dijon),
- L'ENSA (Dijon),
- L'AFPA (Besançon).

**Projet de délibération**

Les conventions sont soumises à l'approbation des membres du conseil d'administration.

**Votants présents ou représentés : 24**

Ne prenant pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 24

Fait à *Besançon*

Le *13.11.2023*

La Présidente du Conseil d'administration,



Nathalie ALBERT-MORETTI,

Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté

Rectrice de l'académie de Besançon

Chancelière des universités

Affaire suivie par :  
Marie-Pierre BAUD  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

### Approbation de la convention d'occupation temporaire Crunch'lab Belfort

Exposé des motifs
<p>La convention a pour objet de fixer les modalités par lesquelles l'UTBM autorise le Crous BFC à disposer de locaux situés sur le campus de Belfort RDC Bât B Techn'Hom, afin d'y exploiter une activité de restauration et de cafétéria.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Durée de la convention : à compter du 31 août 2023 pour 5 ans</li><li>➤ Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30</li></ul>
Projet de délibération
<p>La convention est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.</p>
Votants présents ou représentés : 24
<p>Ne prenant pas part au vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 24</p>

Fait à *Besançon*

Le *13.11.2023*

La Présidente du Conseil d'administration,

  
Nathalie ALBERT-MORETTI,  
Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités



Affaire suivie par :  
**Marie-Pierre BAUD**  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

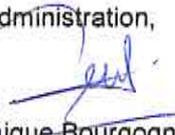
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023**  
Approbation du contrat de bail Radio Campus Infracos

<b>Exposé des motifs</b>
Convention conclue entre SFR, le Crous et Radio Campus en 2006 pour l'installation d'une antenne et d'une station radioélectrique à Besançon permettant la radiodiffusion depuis le bâtiment Stendhal. <ul style="list-style-type: none"><li>➤ La nouvelle convention couvre une période allant de 2021-2029</li><li>➤ Les conditions sont inchangées</li><li>➤ La redevance annuelle versée au Crous s'élève à 7950 € HT en 2021 et une augmentation indexée à + 2 % par an</li></ul>
<b>Projet de délibération</b>
La convention est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.
<b>Votants présents ou représentés : 23</b>
Ne prenant pas part au vote : 0 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

Fait à *Besançon*

Le *13.11.2023*

La Présidente du Conseil d'administration,

Nathalie ALBERT-MORETTI,   
Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités



Affaire suivie par :  
**Marie-Pierre BAUD**  
Assistante de direction  
Direction générale  
Tél : 03 81 48 46 03  
Mél : marie-pierre.baud@crous-bfc.fr

Bourses, Logement  
Restauration, Social  
Culture et initiatives étudiantes  
International

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2023

### Approbation de la motion

<b>Exposé des motifs</b>
En annexe, la motion proposée par l'ensemble des organisations représentatives des personnels et des étudiants.
<b>Projet de délibération</b>
La motion est soumise à l'approbation des membres du conseil d'administration.
<b>Votants présents ou représentés : 23</b>
Ne prenant pas part au vote : 0 Abstention : 14 Contre : 0 Pour : 9

Fait à *Besançon*

Le *13. 11. 2023*

La Présidente du Conseil d'administration,

  
Nathalie ALBERT-MORETTI,  
Rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités



**Crous: Pour répondre à la précarité étudiante,  
le gouvernement doit mettre les moyens**

Depuis une décennie, et de plus en plus depuis le COVID, l'ensemble des organisations représentatives du personnel.les et des étudiant.es alertent sur un sous financement structurel de l'entièreté du réseau des œuvres.

En effet, le nombre d'étudiant.es ne cessent d'augmenter mais le financement du réseau des œuvres ne suit pas. Force est de constater que nous manquons de tout, logements, lieu de restauration, ressources humaines, poste pour l'action sociale... Ce constat est national et les Crous ont de plus en plus de mal à répondre à l'augmentation constante du nombre d'étudiant.es et à la pauvreté quasiment systématique des étudiant.es.

En Bourgogne-Franche-Comté, le problème de sous-financement est décuplé. En effet, depuis la fusion, la couverture du territoire complet de la Bourgogne-Franche-Comté est impossible avec un budget mutualisé qui n'a ~~quasiment pas que trop peu~~ augmenté. De plus, les enjeux sont élevés nombreux, les territoires délocalisés ont de plus en plus besoin de services du Crous car ces étudiant.es sont les plus touchés par la précarité. Les métropoles voient les établissements d'Enseignement Supérieur se multiplier et la population étudiante dans l'Enseignement Supérieur augmente chaque année en conséquence. Cependant, le gouvernement s'entête à ne pas financer le réseau des œuvres au prorata du besoin des étudiant.es.

Cela amène à une situation intenable en Bourgogne-Franche -Comté avec un Crous en déficit de plus de 6 millions d'euros. Les investissements nécessaires pour lutter structurellement contre la pauvreté des étudiant.es sont impossibles et faute de pouvoir embaucher, les personnel.les s'épuisent à se battre contre la pauvreté. Ces mêmes personnel.les qui sont-elles et eux-mêmes de plus en plus précaires en raison de la situation économique actuelle. Tout augmente, les salaires et les bourses pas assez.

Cela ne peut plus durer. C'est pour cela que le conseil d'administration du Crous de Bourgogne-Franche-Comté demande un investissement massif de la part de l'État dans le réseau des œuvres et particulièrement dans notre Crous. Nous demandons des moyens de long terme pour construire des structures de logement (+12 000) et de restauration. Nous demandons également la sortie des étudiant.es du plafond d'emploi des Crous afin d'assurer un recrutement d'agent.es sur le long terme. Nous demandons aussi une revalorisation des salaires des agent.es à hauteur de l'inflation. Enfin nous souhaitons des moyens pérennes pour lutter contre les nuisibles dans les résidences universitaires.

